

# VACCINATION COVID-19 : Faites appel à votre service de santé au travail

**Le saviez-vous ?**  
**Votre service**  
**de santé au travail**  
**peut vous vacciner !**



*Les vaccinations par les services de santé au travail s'effectuent dans la limite des doses disponibles des vaccins :*

- ▶ *AstraZeneca ou Janssen, pour les salariés de 55 ans et plus.*
- ▶ *Moderna, pour les salariés de 18 ans et plus.*

Le périmètre d'intervention des services de santé au travail sera amené à s'adapter dans les semaines qui viennent au fur et à mesure de l'évolution de la stratégie vaccinale globale et de la disponibilité des vaccins.

Pour plus d'infos, contactez  
votre Service de Santé au Travail  
ASTBTP 13  
[www.astbtp13.fr](http://www.astbtp13.fr) 04 91 23 03 30



**pré**sanse  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE